

COMMISSION DE GESTION 2019
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
SPORTS, BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT
(SPO)

Objet : GESTION 2019

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La sous-commission, composée de M. Michaël FÜRHOFF (commissaire) et M. Jean-Marc NARR (président), s'est réunie à 4 reprises avec le Municipal et son chef de service et à 2 reprises pour préparer les séances.

La sous-commission remercie MM. Philippe DERIAZ, Municipal, David FERNANDEZ, chef de service, ainsi que les différents collaborateurs pour les discussions, la transparence des réponses et explications fournies à ses nombreuses questions et pour l'accueil général réservé à la sous-commission.

1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS

Le détail des séances est le suivant :

- **mercredi 25 février 2020, 18 h 30 - 20 h 00, Beausobre (Foyer)**
première rencontre avec M. Philippe DERIAZ, Municipal et le chef de service SPO :
discussion générale concernant le Dicastère, agenda des visites ;
- **lundi 25 mai 2019, 8 h 00 - 11 h 00, Riond-Bosson 14**
deuxième rencontre avec M. Philippe DERIAZ, Municipal, le chef de service au sein de leur bureau :
présentation des bureaux, réponses orales aux questions posées durant le confinement avec compléments et discussions ;
- **mardi 2 juin 2019, 18h 30 - 20 h 00, Bâtiments de la Gracieuse**
troisième rencontre avec M. Philippe DERIAZ, Municipal, le chef de service, le responsable "bâtiments" et le délégué à l'environnement :
visite de la Maison de Maître de la Gracieuse utilisée par le PPLS Venoge-Lac (psychologues, psychomotriciens et logopédistes scolaires) et compléments oraux sur les questions concernant la partie environnement ;
- **mardi 8 juin 2020, 08h 00 - 11 h 00, Patinoire, Collège du Petit-Dezaley, Piscine**
quatrième rencontre avec le chef de service et le responsable "bâtiment" sans le Municipal :
visite des lieux cités en titre.

Durant la période de semi-confinement, une liste conséquente de questions a été réalisée et transmise au Municipal en remplacement des séances initialement prévues.

2. EFFECTIFS DU SERVICE DE CONCIERGERIE

Le service de conciergerie a pour mission de nettoyer les bâtiments, gérer les déchets et d'aménager les locaux pour tous types de location ainsi que le suivi de celles-ci. Il travaille en collaboration avec le service technique et le service bâtiment afin de transmettre les problèmes constatés sur le terrain. A cette fin, c'est le logiciel gratuit "Trello" qui est utilisé avec lequel il est possible de répartir les problèmes par bâtiment et d'assurer un vrai suivi. Ce logiciel permet une gestion de la communication tout en gardant une trace écrite des évènements. Cet outil devrait augmenter la qualité d'intervention du service.

L'effectif du secteur de la conciergerie est de 35 collaborateurs en CDI soumis à la CCT pour un total de 26.74 ETP. Le nombre total d'EPT du dicastère se situe à 42.74 EPT. Comme indiqué dans le rapport de gestion de la Municipalité, l'organisation de la conciergerie a été remaniée en début d'année à la suite du départ en retraite du responsable secteur Beausobre. Il n'y a quasiment pas eu de changement de personnel, car sur les deux dernières années un seul départ volontaire a été enregistré en 2018. Les autres ont été des départs en retraite.

Le rapport de la Municipalité a annoncé un grand nombre d'absences en 2019, à tel point qu'elle a dû recourir au service d'une entreprise spécialisée qui a réalisé un total de 1'050 heures.

Ces absences ont été contrôlées par la sous-commission. Il y a des absences perlées et des absences longues durées. Si le nombre d'heure paraissait grand dans un premier temps. Le Municipal et son chef de service ont su investiguer et rassurer la sous-commission. Pour donner suite à ces questions, les données ont été analysées une nouvelle fois par le chef de service et ont pu être discutées de manière ouverte. Par exemple, les premiers chiffres qui avaient été donnés par oral en concernaient 2 années au lieu d'une seule (2018 et 2019). Les absences n'ont pas augmenté ces dernières et ont même diminué entre 2018 et 2019. Cependant faute de temps, la sous-commission n'a pu investiguer en détail les raisons des absences.

La relation entre les employés et les supérieurs est gérée de manière qu'un dialogue puisse être installé à tous les niveaux hiérarchiques avec la possibilité de "sauter" un niveau. Cela ne signifie pas qu'il n'y a jamais de problèmes mais qu'ils sont gérés de façon humaine et professionnelle.

L'un des points abordés en séance est la valorisation du travail de chacun pour ce service. Actuellement, un référentiel de compétence a été mis en place au sein du dicastère, afin d'optimiser les affectations, de mieux cibler les formations des collaborateurs et les évolutions de carrières possibles au sein de la commune. Ces prochaines années, l'objectif est de rendre plus polyvalentes les équipes et de varier leurs activités en faisant des économies à l'aide de certaines prestations externes ciblées. Par exemple, certaines personnes ont des CFC dans des domaines variés, il est intéressant de faire appel à leurs compétences pour réaliser du support aux services techniques dans les domaines des sanitaires ou de la peinture.

La planification des concierges est réalisée de deux manières différentes. Soit, ils sont affectés dans leur secteur et souvent dans le même bâtiment en suivant la planification Eco+. Soit, ils sont affectés à d'autres secteurs et bâtiments de la ville selon les besoins. Le cahier des charges Eco+ a été mis en place en 2019. C'est un cahier écolabel pour sensibiliser toutes les personnes de manière concise et précise. Il est affiché sur les portes entrées des bureaux, sanitaires afin de renseigner les utilisateurs sur la temporalité et la nature des interventions de nettoyage. Etant donné les différents travaux dans la ville, le personnel, pour lequel les affectations sont touchées, est réaffecté à d'autres missions pendant l'indisponibilité de leur secteur.

En 2019, selon un plan de mesure pour la SE2035, il était prévu de mettre en place une opération de sensibilisation des usagers des bâtiments publics morgiens sur le thème des économies d'énergie en collaboration avec la conciergerie. Ce projet est en cours et devrait pouvoir être mis en place en 2021.

3. STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE 2035 (SE35)

L'année 2019 a été marquée par les manifestations pour le climat en Suisse et dans le monde. Leurs objectifs étaient de dénoncer le manque d'effort politique pour combattre le réchauffement climatique, d'éveiller les consciences, de faire adopter plus de mesures en faveur de l'environnement et d'exiger au minimum le respect de l'Accord de Paris sur le climat.

Ainsi peu avant la série de grève, le 7 novembre 2018, la Ville de Morges s'est engagée sur les objectifs intermédiaires 2035 de la Confédération concernant spécifiquement le parc immobilier sis sur le territoire communal. D'après le document de la stratégie énergétique de la Ville de Morges, ces mesures ont pour but de limiter l'impact du réchauffement climatique et de réduire les émissions de CO₂. Avec la SE35, la Municipalité a fixé les valeurs atteindre par année, par habitant¹ dans le tableau ci-dessous :

¹ En 2017, 15'838 habitants ont été recensés à Morges.

Tableau 1 Objectifs de la SE35 à Morges

Description des objectifs	Situation 2017	Objectifs 2035	Consommation 2035
Réduction de la consommation d'énergie finale par habitant par rapport à l'année 2017 [MWh / hab. /an]	100%	-43%	57%
	14.8	- 6.3	8.5
Réduction de la consommation d'électricité par habitant par rapport à l'année 2017 [MWh / hab. /an]	100%	-13%	87%
	4.4	-0.6	3.8
Réduction des émissions CO ₂ par habitant par rapport à l'année 2017 [t / hab. /an].	100%	-41%	59%
	2.7	-1.1	1.6

Ces chiffres ont trop rarement été présentés en valeurs absolues. Il est vrai que des "MWh" ou des émissions en tonnes de CO₂ sont des unités difficiles à percevoir si on ne s'y intéresse pas de près. Globalement, tout le monde s'accorde pour dire que ces chiffres sont ambitieux et qu'ils ne seront pas faciles à atteindre. En observant plus attentivement les valeurs absolues du tableau, il s'avère que seulement 2.7 t de CO₂ sont consommés par habitant de Morges en 2017.

Quant à lui, le WWF donne une estimation de l'empreinte écologique Suisse à 13.51 t de CO₂ par année par habitant. D'après lui : "L'empreinte écologique reflète le rapport entre notre consommation de ressources et celles offertes par la planète. Exprimée en superficie, elle illustre le besoin en ressources d'un individu, d'un État ou de la population mondiale. Elle montre par exemple la surface arable nécessaire à la culture de denrées alimentaires. Elle indique également le nombre d'hectares qu'il faut à la nature pour éliminer les substances nocives issues de la production, de manière à les rendre inoffensives pour l'homme. On compare ensuite ce chiffre à la surface réellement disponible afin de connaître le nombre de "planètes" qu'il faudrait si l'ensemble des Terriens consommaient de la même manière. Pour que le résultat soit durable, l'empreinte écologique devrait être équivalente aux ressources d'une seule planète. Dans ce cas, nous consommerions autant de matières premières que ce que la planète met à disposition sur une année, et nous produirions autant de substances polluantes qu'elle peut en éliminer sur ce laps de temps." Les calculs de base ont été effectués par Global Footprint Network et le WWF a mandaté un cabinet indépendant d'expert en écobilan (ESU-Services) pour adapter ces calculs à la Suisse et créer un calculateur écologique individualisé. Le but du WWF est de sensibiliser le public aux quantités de CO₂ générées par la consommation, car ces quantités sont invisibles.

L'empreinte moyenne du Suisse est d'un peu moins de 3 planètes, si chaque habitant de la planète avait accès aux mêmes privilèges qu'un habitant de notre pays. Toujours selon le WWF, cela revient à jeter 590 sacs de 35 litres par jour rempli de CO₂ par jour. Cela semble impossible ! Cependant, quand on y réfléchit, ce constat n'est peut-être pas si extrême, car nous n'avons plus conscience de la vraie valeur de l'énergie que nous consommons. En comparant les kJ, un seul litre d'essence équivaut énergétiquement entre 10j à 100j² de la capacité humaine de production. Ce litre d'essence correspond à 100j si ce travail, si celui-ci est de creuser des trous en déplaçant 15t de terre par jour. Ce litre d'essence correspond à 10j si la dépense énergétique humaine correspond à une journée en Montagne avec un dénivelé de 2000m et un sac de 30kg. Cela signifie que nous avons chacun facilement l'accès à des gigantesques ressources énergétiques. Chaque geste de notre quotidien implique la consommation rapide de grandes quantités de ressources et personne n'est véritablement conscient des quantités dépensées qui sont par conséquent astronomiques.

Après avoir posé la question au dicastère Sports, bâtiments et environnement, ce chiffre de 2.7t de CO₂ représente les émissions de gaz à effet de serre uniquement dans le cadre des consommations du parc bâti sur le territoire communal. Il est estimé que les autres domaines seraient les transports et les industries.

² Jean-Marc Jancovici, ingénieur, consultant et vulgarisateur des énergies, <https://jancovici.com>

Chaque domaine se répartiraient un tiers des émissions de CO₂. A la connaissance de la commission de gestion, il n'existe pas de chiffre qui englobe les émissions de gaz à effet de serre (GES) globales par habitant. Comparé à la Ville de Morges, le WWF utilise des facteurs de conversion différents, du moins, il inclut la mobilité et l'industrie, les voyages en avion et l'alimentation. Il faut savoir que les chiffres utilisés par la Confédération et la Commune de Morges sont calculés grâce aux facteurs du KBOB (Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics KBOB). Il est nécessaire de se baser sur des connaissances communes afin de pouvoir cumuler ou comparer les résultats. D'après le délégué à l'environnement, il ne suffit pas de choisir un chiffre élevé, mais d'assurer d'avoir les bases nécessaires pour mettre en œuvre un système d'indicateurs qui permette de rendre des comptes et de témoigner d'une évolution de manière scientifique et comparable.

Si la Municipalité a choisi de se concentrer que sur le domaine des bâtiments, c'est parce qu'elle a beaucoup moins la possibilité d'agir sur les autres domaines. La Municipalité s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 41% en prenant pour départ l'année 2017. C'est plus contraignant que les objectifs de la Stratégie énergétique de la Confédération, ou que de certaines Municipalités en Suisse, qui prennent pour année de départ l'an 2000. Compte tenu du fait que les émissions de GES produites sur le territoire suisse diminuent sans cesse, l'engagement de Morges est une solution plus difficile que celle de la Confédération. Il est plus ambitieux de réduire de 41% les émissions de 2017 que 2020, car ces dernières étaient plus élevées.

Il est juste de vouloir agir sur le domaine qui est le plus susceptible de changer. Cependant, il est important de réduire notre empreinte écologique de manière globale pour notre environnement et pour nous même. Pour cela, il est urgent que chacun puisse avoir une vision globale de la situation et de puisse observer comment elle évolue. Bien que dans l'explicatif de la SE35, il est bien spécifié qu'on se concentre sur le parc bâti, il n'y a aucune information sur les autres domaines de dépenses énergétiques. L'actuelle SE35 donne donc l'impression que la Municipalité agit sur la totalité du problème alors qu'en réalité, seul un tiers de nos énergies seront réduites de 43%, 13% et de 41%. Il n'est pas possible de prendre le risque que la population croit que tout sera réglé uniquement avec la SE35. La transition énergétique doit être un projet de société concernant tous les domaines de la vie quotidienne.

Dans le futur, cela serait terrible de voir nos arbres mourir, notre lac se dessécher avec des bateaux échoués autour du centre nautique et de la Coquette, de ne plus pouvoir faire la glace de la patinoire, car il n'y a plus d'eau dans la Morges, de ne plus pouvoir boire l'eau de notre robinet, d'être obligé de choisir au magasin entre des bouteilles d'eau avec une classe de toxicité moindre mais plus chère que celle à côté, de devoir décupler les effectifs du SIS Morget pour éteindre les incendies, de ne plus entendre les oiseaux le matin au réveil, juste le silence. Pourtant, c'est une crise contre laquelle nous avons les moyens de lutter. Il faut pour cela que la population soit véritablement informée.

Vu ce qui a été cité précédemment, la commission de gestion 2019 propose le vœu suivant :

Vœu N° 4 - 2019 : Que la Municipalité fasse une étude globale de la consommation totale d'énergie des Morgiennes et des Morgiens et l'intègre dans la SE35. Elle devrait inclure la mobilité, l'importation de biens et services et les émissions à l'étranger afin que la société morgienne dans son ensemble puisse se rendre compte des efforts à accomplir pour combattre le réchauffement climatique.

Selon la sous-commission, il est nécessaire d'avoir une vision globale à l'échelle morgienne. Le temps consacré à cette tâche ne devrait pas être disproportionné. Il serait dommageable de consacrer deux ans pour réaliser ce vœu tout en laissant de côté la mise en œuvre de la SE35 actuelle. Ce n'est pas le but. De plus, lors des échanges avec la sous-commission, il a été constaté que le Municipal et le chef de service étaient soucieux de l'efficacité des prestations de la Ville.

Il est clair que le changement pour faire face au réchauffement climatique ne doit pas uniquement concerner la Municipalité. Celle-ci ne peut pas tout régler à la place de ses concitoyens. Cependant, comme pour la crise que nous vivons en 2020, elle peut mener le bateau et pointer la direction à suivre. A chacun de choisir son embarcation.

Développement durable – Agenda 2030

L'Agenda 2030 a été adopté en septembre 2015 par les 193 Etats membres de l'ONU. C'est un programme de développement durable avec 17 objectifs pour l'horizon 2030. Il est décrit comme un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix en voulant éradiquer la pauvreté et assurer une transition vers un monde plus durable.

En 2019, la section environnement a préparé l'adhésion aux objectifs des Nations Unies. Ci-dessous voici ce qui a déjà été réalisé pour l'Agenda 2030 à la Ville de Morges :

1. Diagnostic et évaluation des difficultés en matière de coordination pour le développement durable dans l'administration communale ;
2. Coordination avec les différents services COH et FIN d'une méthode de gouvernance pour la gestion de l'A2030 au sein de l'administration communale ;
3. Proposition de mise en œuvre d'une politique Agenda 2030, se reposant sur les forces de l'administration et proposant des mesures phares pour pallier les points faibles ;
4. Coordination inter-services en lien avec les aspects concernant le développement durable pour le nouveau fonds d'encouragement.

Pour la Municipalité, l'Agenda 2030 est un élément majeur et nécessaire des politiques publiques modernes. Chercher à y adhérer, démontre le souhait de développer la Ville par le biais d'un système de valeurs en direction vers la durabilité pour découler vers des mesures concrètes. L'urgence climatique implique cependant la priorité à la stratégie énergétique.

La Municipalité est consciente que ces nouveaux objectifs risquent de perturber la communication avec la population ou de confondre les documents et objectifs divers en matière de politique environnementale ou énergétique. Cependant, les réalités de l'administration communale nécessitent la création de documents cadres permettant non seulement de coordonner les efforts des services de l'administration, mais aussi d'assurer la transparence des objectifs vis-à-vis de la population et du Conseil communal.

Pour l'instant, les travaux en vue de l'adhésion ont été suspendus pour prioriser la mise en œuvre de la SE35 notamment. Afin d'assurer la continuité de la volonté du Conseil communal en 2016. La commission de gestion propose de classer le vœu à propos de l'Agenda 21 et propose le vœu suivant :

Vœu N° 5 - 2019 : Que la Municipalité, travaille en respectant les directives de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour contribuer au développement durable et plus particulièrement à lutter pour la transition énergétique démontre les liens de ces actions avec l'Agenda 2030 lors de ces communications publiques et au Conseil communal.

4. INVESTISSEMENTS SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Maison de Maître du PPLS

Hormis des travaux réguliers sur les pierres de tailles, le bâtiment a été sécurisé avec du vitrage aux bord des fenêtres ou au-dessus de l'escalier principal pour sécuriser les barrières existantes non conforme aux normes actuelles, pour éviter les chutes. Les salles de travail sont modernes, claires et aérées. Au contraire, le hall d'entrée et les couloirs sont vétustes, sombres et peu accueillants. Ce bâtiment ne répond pas aux normes énergétiques actuelles. Quelques actes de vandalisme ont été constatés. Pour protéger le bâtiment l'accès à l'abri extérieur a été condamné à l'aide d'un grillage.

La maison de Maître est très un beau bâtiment qui apparaît être sous-exploité.

Collège du Petit-Dezaley

C'est un collège de 13 classes pour des cycles 1P à 6P qui a l'air de tenir encore debout. Il y a quelques travaux réguliers qui sont réalisés au compte-goutte comme poser des plateaux pour couvrir les barrières non-conforme aux standards actuels. Le but étant d'empêcher que les enfants passent une jambe à travers l'une des barrières. Ce sont des normes qui ont évolué récemment et qui changent régulièrement.

Lors de notre visite, les classes étaient toutes ouvertes pour éviter que les poignées soient touchées (mesures COVID). La sous-commission a eu des contacts avec le corps enseignant nous a confié qu'ils étaient bien dans ce collège. Selon eux, le seul point à changer serait l'installation d'un accès Wifi, car actuellement ce sont les enseignants et enseignantes qui doivent faire un partage de connexion avec leur téléphone pour transmettre des documents vers les tablettes des enfants. Parfois le réseau passe en France. A ce jour, les discussions sont en cours entre divers organismes pour savoir qui payera quoi. En 2020, il est difficilement compréhensible de ne pas pouvoir d'assurer un service internet minimum dans les bâtiments de Morges. A plus forte raison, lorsque ce service est directement en faveur des élèves morgiennes et morgiens.

Pour cette raison la commission de gestion propose le vœu suivant :

Vœu N° 6 - 2019 : Que la Municipalité installe aussi vite que possible un accès wifi pour les utilisateurs du Petit-Dézaley, et se coordonne avec les différents acteurs pour définir les responsabilités sur ce type d'installation dans les bâtiments scolaires dans le but de simplifier et accélérer ce genre de processus à l'avenir, sans pénaliser les utilisateurs des infrastructures de la Ville.

Ce collège devrait encore pouvoir être utilisé pour les 10 ou 15 prochaines années. Cependant, il n'est pas certains de pouvoir le conserver en bon état jusque-là. Quant à la piscine, lors de la visite de la sous-commission, les joints étaient en cours de réfection. Cette piscine est très pratique pour l'apprentissage de la natation, car elle possède un fond mobile qui permet de varier la profondeur du bassin pour varier les activités. Ce système a déjà été révisé, les années précédentes. Actuellement, c'est la fixation des appareils actionnant le fond mobile qui inquiètent. Ceux-ci sont complètement rouillés à tel point qu'il est difficile de distinguer la vis de l'écrou. Le système de régulation et la gestion de la qualité de l'eau est fortement sollicité au vu du dimensionnement initial de la piscine mais il fonctionne bien, car il est relativement récent.

Patinoire des Eaux-Minérales

La visite de la patinoire n'a pas réservé beaucoup de surprise par rapport à ce qui a été dit dans les journaux en début de cette année 2020. La patinoire est un gouffre énergétique qui coûte des centaines de milliers de francs et surtout qui commence à donner des sérieux signes de fatigue. La partie commande électrique est le maillon faible de toute l'infrastructure. Si quelque chose lâche sur cette installation, c'est la totalité des armoires qu'il faudra changer, car aucune pièce ne pourra être remplacée. Il a été relevé que la charpente était encore en bon état.

A ces points faibles vient s'ajouter le fait qu'elle a été pensée uniquement pour une utilisation en hiver. Elle capable d'accueillir environs 2800 de personnes dans les gradins mais lorsqu'il y a besoin de placer un grand nombre de personne sur la glace, comme aux promotions du gymnase, il faut prévoir des mesures de sécurité supplémentaires pour leur évacuation.

Une telle infrastructure sportive dépendante des décisions des fédérations. Une adaptation des dimensions des terrains de hockey comme à la NHL pourrait permettre de réduire quelque peu la surface de ce bâtiment.

Piscine du Parc

La piscine de Morges, tout comme celle du Petit-Dezaley, doit constamment réguler le renouvellement de l'eau avec précision en fonction du taux de chlore et l'acidité de l'eau (pH). Un problème du bassin olympique est l'affaissement de celle-ci avec les années. Nous ne savons pas de combien exactement, car il n'y a pas eu d'études géotechnique qui ont été réalisées pour le moment. Si on définit une valeur de 2mm d'affaissement par année, après 10 ans, il y a aura une différence de niveau de 2cm. Cette différence de niveau se situerait à l'extrémité côté Lausanne provoquant une plus grande agglomération de l'eau à évacuer, ce qui rend plus difficile à réguler par les machines. Un autre problème, plus humain cette fois et récurrent à d'autres piscine est le fait que les gens se douchent de moins en moins avant d'entrer dans l'eau. Multiplié, ce comportement augmente l'acidité de l'eau, ce qui oblige les machines de régulation à compenser. A Morges, celles-ci n'ont pas la capacité de le faire à 100%. Les différents responsables de piscine veulent unir leur force afin de sensibiliser le public à cette problématique à l'aide d'une campagne de prévention. Les employés de la Commune sont également conscients qu'actuellement les douches à l'eau glacée ne sont pas attractives. Ils chercheront à régler ce problème par ces deux biais. D'un point de vue des coûts, chaque année il y a environs pour CHF 30'000.00 de carrelage à refaire et au total la piscine coûte CHF 500'000.00.

Globalement, la commission de gestion a un pincement au cœur de constater que l'entretien de certains bâtiments est sans cesse repoussé et que seuls des petits travaux minimaux sont réalisés durant de longues années. Ceci pour des questions financières. Cette façon de faire, altère la valeur du patrimoine de Morges. Elle se réjouit de l'année 2021 qui devrait apporter une vision plus globale des investissements à réaliser à l'aide d'une équipe bâtiment au complet, du logiciels EPIQR+ et GestImmo et d'une véritable stratégie pour notre patrimoine immobilier comme le postulat PSIG de Laurent Beauverd le demandait. Il est important d'affirmer que les personnes en charge des bâtiments de la Ville font du mieux qu'ils peuvent pour entretenir le patrimoine morgien et nous les en remercions. Ce qu'ils leur manquent, ce sont des moyens et une meilleure vision à long terme.

5. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

Vœu N° 23 - 2010 : Que la Municipalité prévoie dans le meilleur délai la rénovation et l'assainissement des anciens bâtiments de La Gracieuse, notamment la Maison de maître (PPLS).

Réponse de la Municipalité :

Un préavis pour la rénovation de la Maison de maître de La Gracieuse était prévu d'être en 2015.

Situation au 31 décembre 2019 :

Quelques rénovations ont été entreprises. Toutefois, cette maison nécessitera des rénovations conséquentes et une réflexion quant à son occupation.

Proposition de la Commission :

La commission de gestion prend acte que le projet de la Maison de maître n'est pas prioritaire par rapport aux autres investissements de la législature. Elle propose le maintien du vœu en commun accord avec la Municipalité

Vœu N° 26 - 2010 : Que la Municipalité définitive enfin l'affectation du Collège des Jardins et entreprenne les mesures idoines.

Réponse de la Municipalité :

Les réflexions sur l'avenir du Collège des Jardins revêtent une actualité nouvelle avec les développements du centre-ville mais également avec le projet de l'Hôtel de Ville où il est question d'y reloger l'administration pendant les travaux de rénovation car les capacités d'accueil scolaire du centre-ville le permettent.

L'idée est de faire une réflexion d'ensemble pour répartir les besoins publics aux meilleurs endroits et de manière équilibrée. L'avenir du Collège des Jardins sera défini à l'issue de cette opération (horizon 2013).

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2019 :

L'affectation du bâtiment sera traitée dans le cadre du plan d'affectation des Jardins. Dès lors, la Municipalité propose de classer ce vœu.

Proposition de la Commission :

Cette affectation sera probablement traitée en 2020. La commission de gestion propose le maintien du vœu.

Vœu N° 2 - 2012 : Que la Municipalité assure la mise à jour et la diffusion (in situ et sur Internet) du concept de sécurité des bâtiments publics et instruisse les usagers.

Réponse de la Municipalité :

Le site internet www.morges.ch comprend un volet sur la "sécurité dans les bâtiments", voir sous rubrique : Administration communale puis Sécurité dans les bâtiments.

Procédant par priorité, une instruction complète a été faite pour les écoles morgiennes en collaboration avec les trois Directions scolaires. Les exercices d'évacuation sont maintenant couramment pratiqués avec les élèves. Ce travail va maintenant être poursuivi pour les autres bâtiments publics comme par exemple le Temple, le Théâtre et les Foyers de Beausobre, l'Hôtel de Ville, etc.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2019 :

Des formations ont été prodiguées et des chargés de sécurité par domaine ont été désignés. Des cours de formation sont organisés en interne comme par exemple un module pour l'utilisation du défibrillateur (BLASED) et une formation anti-chute pour le travail en hauteur. Le travail suit son cours. Dès lors, la Municipalité propose de classer ce vœu.

Proposition de la Commission :

Un concept d'évacuation existe pour chaque bâtiment, ils ont été validés par le responsable des bâtiments du dicastère. La commission de gestion ne comprend pas l'utilité de la publication de ces concepts sur internet. Les formations et la communication des concepts aux utilisateurs ont été mises en place. La commission de gestion propose le classement de ce vœu.

Vœu N° 8 - 2014 : Que la Municipalité se projette dans le futur énergétique et travaille sur une stratégie à court, moyen et long terme afin de sortir des énergies fossiles.

Réponse de la Municipalité :

La Ville de Morges, Cité de l'énergie, a élaboré une stratégie énergétique 2011-2016 qu'elle révisera en fonction du programme Energie 2050 de la Confédération.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2019 :

La planification énergétique territoriale a été validée en décembre 2019. Celle-ci sera présentée sous la forme d'une brochure au Conseil communal au début de l'année 2020.

Proposition de la Commission :

Il faut être conscient que les objectifs de la stratégie énergétique 2035 ne seront pas suffisants pour classer ce vœu. Bien qu'il soit idéaliste, c'est l'objectif que nous devrions tous se fixer pour ralentir la crise climatique. La commission de gestion propose en commun accord avec la Municipalité de maintenir ce vœu.

Vœu N° 18 - 2015 : Que la Municipalité présente un rapport clarifiant les buts concrets d'Agenda 21 pour contribuer à résoudre le problème du changement climatique, ainsi que les résultats obtenus, et que ce soit sur cette base que cette commission réfléchisse, prenne position et apporte des contributions.

Réponse de la Municipalité :

Le nécessaire sera fait.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2019 :

La délégation Municipale développement durable se penche actuellement sur un projet d'adhésion à l'Agenda 2030 des Nations Unies. Les problématiques de gouvernance et la transposition des objectifs des Nations Unies à la réalité morgienne fait partie des activités qui devraient être menées, sous condition que l'agenda des activités des dicastères en charge le permette. La réalisation d'un cadre favorable à une coordination adhérent aux objectifs 2030 des Nations Unies sera mise en place dès la réalisation des principaux objectifs de coordination de planification énergétiques.

Proposition de la Commission :

Etant donné la mise à jour de l'Agenda 21 en Agenda 2030. La commission de gestion propose de classer ce vœu. Néanmoins, ce vœu n'a pas été réalisé. Pour assurer la continuité du vœu de la commission de gestion de 2015, un nouveau vœu est proposé dans le présent rapport à la page 5 pour le remplacer. C'est pourquoi la commission propose le classement de ce vœu.

Vœu N° 9 - 2016 : Que la Municipalité fasse installer un système adéquat contre les murs du Centre de vie enfantine (CVE) La Gracieuse pour la fixation de dessins, peintures et autres fiches d'informations afin de préserver les enduits.

Réponse de la Municipalité :

Ce travail est en cours, la Municipalité fait poser des plaques de protection contre les murs et a sensibilisé les collaborateurs du CVE La Gracieuse à cette problématique.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2019 :

Les services communaux ont continué le travail en posant la suite des plaques de protection pendant les vacances d'été. Nous allons continuer à poser des plaques afin de poursuivre cet effort pendant les vacances 2020.

Proposition de la Commission :

La commission de gestion propose de maintenir ce vœu jusqu'à ce que tous les travaux soient terminés en été 2020.

Vœu N° 10 - 2016 : Que la Municipalité entreprenne un contrôle plus serré de la consommation électrique du Centre de vie enfantine (CVE) La Gracieuse en prenant notamment les mesures nécessaires d'informations auprès des utilisateurs pour diminuer la consommation excessive d'électricité et envisage de mettre des panneaux solaires photovoltaïques.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité fait poser des appareils de mesure de la consommation électrique afin de mieux cibler les gros consommateurs de courant. Sur cette base, des mesures pourront être évaluées pour en réduire la consommation. L'étude et la pose de panneaux solaires photovoltaïques sera portée au budget des investissements.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2019 :

Suite au rapport d'analyse EPIQR + établi en 2019, plusieurs actions vont être entreprises afin de cerner au mieux les dépenses. En moyenne la consommation des 2 bâtiments est de 62'500 kWh depuis 2015. Des sous-compteurs vont être posés afin de nous permettre de comprendre les différentes consommations et spécialement celle de la PAC. Une étude est en cours sur la totalité de l'éclairage des 2 bâtiments afin d'optimiser ce dernier.

Proposition de la Commission :

Concernant la pose de panneaux solaires photovoltaïques, le préavis N°36/9.19 demandait d'en équiper plusieurs bâtiments communaux. Le toit du CVE n'a malheureusement pas été sélectionné à cause de différents critères techniques. Il sera considéré pour une prochaine occasion. La commission de gestion propose de maintenir le vœu jusqu'à ce qu'il soit réalisé.

Vœu N° 11 - 2016 : Que la Municipalité veille à ce que seuls les clubs morgiens (siège social à Morges) profitent de la gratuité de l'utilisation de la patinoire conformément au règlement en vigueur. (Voir rapport-préavis N° 43/10.11).

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité va prendre les mesures pour faire strictement respecter le règlement dès la saison 2017-2018.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2019 :

Actuellement, les clubs utilisateurs bénéficiant de la gratuité sont morgiens. Les autres clubs (HC Nyon, par exemple) paient une location. Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Proposition de la Commission :

La commission de gestion propose le classement de ce vœu.

Vœu N° 12 - 2016 : Que la Municipalité mette en place un système de contrôle de l'affichage des publicités à l'intérieur de la patinoire et autorise ou non cet affichage.

Réponse de la Municipalité

Une nouvelle version du Règlement de la patinoire permettra à la Municipalité de gérer cette problématique.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2019 :

Pas de changement. Une mise à jour des publicités a toutefois été faite, une partie a donc été enlevée.

Proposition de la Commission :

En attente de la nouvelle version du règlement de la patinoire, la commission de gestion propose le maintien ce vœu.

Vœu N° 13 - 2016 : Que la Municipalité contrôle la publicité et encaisse une partie des revenus publicitaires produits par l'affichage sur les infrastructures sportives.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité prend en compte cette demande. C'est en effet la situation qui prévaut dans les autres patinoires Municipales.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2019 :

Pas de changement. Une mise à jour des publicités a toutefois été faite, une partie a donc été enlevée.

Proposition de la Commission :

Actuellement, la situation est moins opportune qu'à l'époque du dépôt du vœu. Les clubs percevaient un revenu sans supporter les charges de la patinoire. La commission de gestion avait trouvé plus juste de partager les gains. En 2019, les installations techniques de la patinoire ont quelques problèmes, pour lesquels la patinoire a dû être fermée réduisant les temps d'activité des associations sportives, déjà insuffisant pour ces derniers. En 2020 l'impact de la publicité à la patinoire touche un public restreint. Pour ne pas envenimer la relation entre les utilisateurs de la patinoire et la Commune, la commission de gestion renonce à son vœu et propose son classement.

Vœu N° 5 - 2017 : Que la Municipalité veille à ce que les représentants du public à la Commission consultative d'exploitation de la patinoire n'aient aucun lien avec les clubs utilisant la patinoire.

Réponse de la Municipalité :

Les membres de la Commission consultative d'exploitation de la patinoire ont été nommés pour la durée de la législature. Il en sera tenu compte pour la prochaine législature.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2019 :

Pas de changements.

Proposition de la Commission :

La commission de gestion propose de maintenir le vœu jusqu'à la prochaine législature.

Vœu N° 7 - 2017 : Que la Municipalité prenne sérieusement en main l'entretien du patrimoine bâti morgien et fournisse au Conseil communal la liste complète des bâtiments concernés, l'inventaire des travaux à effectuer, une estimation des coûts et un calendrier crédible de réalisation.

Réponse de la Municipalité :

La réponse à ce vœu sera apportée via la réponse, qui est en cours, au postulat du groupe SPI "Quelle stratégie pour notre patrimoine immobilier ?"

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2019 :

Un préavis a été préparé pour cette importante rénovation. Toutefois, il apparaît que la temporalité pour le dépôt de ce préavis n'est pas opportune (notamment en relation avec le projet CARM). Il est prévu de consulter les groupes politiques en cette prochaine année 2020.

Proposition de la Commission :

La mention du projet CARM dans la situation au 31 décembre 2019 provient d'un malentendu. La commission de gestion propose le maintien du vœu jusqu'à l'acceptation de la réponse au postulat "Quelle stratégie pour notre patrimoine immobilier ?"

Vœu N° 5 - 2018 : Que la Municipalité se charge de chercher un financement participatif sous forme de dons privés, de subventions auprès d'instances publiques et privées, sponsoring ou toute autre piste, pour financer partiellement ou totalement la construction du nouvel orgue du Temple, conformément au rapport de commission n°6/2.18, préavis n°37/11.17.

Réponse de la Municipalité :

Conformément au rapport de commission N° 6/2.18, préavis N° 37/11.17, la Municipalité s'est préoccupée de solliciter des participations de tiers au financement de l'orgue. Ainsi, une association de soutien a été créée, afin de solliciter des subventions diverses (voir ci-dessous). Une demande de financement conséquente est envoyée auprès de la Loterie romande et, à cet effet, un dossier de présentation a été établi. Dans un second temps, plusieurs fondations ou autres acteurs privés seront prochainement concernés par cette démarche, en phase d'établissement.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2019 :

La recherche de fonds et subventions se poursuit avec succès. Les demandes de dons se font par l'intermédiaire et concours de l'association des orgues Ahrendt, récemment créée. La Municipalité propose de classer ce vœu.

Proposition de la Commission :

Au vu du travail réalisé par la Commune, la commission de gestion propose le classement de ce vœu.

Vœu N° 6 - 2018 : Que la Municipalité informe régulièrement le Conseil Communal des démarches entreprises dans la recherche de financements participatifs, sous forme de dons privés, de subventions auprès d'instances publiques et privées, sponsoring ou toute autre piste, pour la construction du nouvel orgue du Temple, conformément au rapport de commission n°6/2.18, préavis n°37/11.17.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité informera prochainement le Conseil communal des démarches entreprises en vue de la participation à l'achat et construction du nouvel orgue.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2019 :

Le Conseil communal a été informé de l'importante subvention accordée par La loterie Romande (CHF 200'000.00) La démarche se poursuit.

La Municipalité propose de classer ce vœu.

Proposition de la Commission :

Au vu du travail réalisé par la Commune, la commission de gestion propose le classement de ce vœu.

6. CONCLUSION

Après une fin d'année 2018 et un début d'année 2019 sans chef de service, la sous-commission a pu constater que la gestion du Dicastère par les différents responsables des services était bonne et qu'il redémarre sur des bonnes bases grâce notamment au nouveau chef de service, M. David Fernandez.

Le rythme de croisière devrait pouvoir être atteint fin 2020 lorsque les équipes "bâtiments" seront complètes.

La politique de l'environnement était à l'honneur en 2018 et en 2019. Cette tendance devrait se confirmer en 2020 avec la publication et la mise en œuvre de la planification énergétique territoriale. Les efforts devront se poursuivre et s'intensifier.

Bien que l'entretien des bâtiments soit régulier et suivi, il a été constaté qu'il manquait une vision d'ensemble de l'investissement du parc bâti. Ce qui confirme, les critiques déjà adressée par le Conseil communal. Cependant, la Municipalité est en cours d'acquisition des outils informatiques nécessaires pour pouvoir pallier cette lacune. La sous-commission souhaiterait que le patrimoine de Morges soit toujours plus valorisé. La prochaine commission de gestion devrait pouvoir déjà appréhender les résultats.

Il est à souligner que les collaborateurs du dicastère font un travail remarquable tout au long de l'année et la commission de gestion leur en est très reconnaissante.

Pour la commission de gestion :
Le président

Pour la sous-commission SPO :
Le président

Yvan Christinet

Jean-Marc Narr

Récapitulatif des vœux 2019

Vœu N° 4 - 2019 : Que la Municipalité fasse une étude globale de la consommation totale d'énergie des Morgiennes et des Morgiens et l'intègre dans la SE35. Elle devrait inclure la mobilité, l'importation de biens et services et les émissions à l'étranger afin que la société morgienne dans son ensemble puisse se rendre compte des efforts à accomplir pour combattre le réchauffement climatique.

Vœu N° 5 - 2019 : Que la Municipalité, travaille en respectant les directives de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour contribuer au développement durable et plus particulièrement à lutter pour la transition énergétique démontre les liens de ces actions avec l'Agenda 2030 lors de ces communications publiques et au Conseil communal.

Vœu N° 6 - 2019 : Que la Municipalité installe aussi vite que possible un accès wifi pour les utilisateurs du Petit-Dézaley, et se coordonne avec les différents acteurs pour définir les responsabilités sur ce type d'installation dans les bâtiments scolaires dans le but de simplifier et accélérer ce genre de processus à l'avenir, sans pénaliser les utilisateurs des infrastructures de la Ville.